

ZAC du Carreau de la Mine
Impasse du Lavoir
13590 MEYREUIL
Tél. : 04 42 20 01 14
Fax : 04 42 20 07 92
e-mail : contact@fm-dev.com
site : www.fm-dev.com

Références

DEVIS	DATE	CLIENT
D26000097	30/01/2026	CLI69000500
Représentant	Jeremy L'HOSTIS	
Contact client		

SAS HUKA 125 CHEMIN DES HAUTE FERAILLES 84300 CAVAILLON FRANCE

*** Offre valable 1 mois ***

Devise : EUR

Produit	Désignation	Qté	P.U. HT	Rem.	P.U. Net	Montant HT	TVA
	Bac plastique 240L 3 roues (ref1AD201) Bac plastique PEHD 2 roues arrière 250mm 1 roue avant 125mm avec frein Préhension à peigne Forme arrondie	70,00	48,500		48,500	3 395,00	1
	Bac plastique 240L 3 roues avec serrures montées (ref1AD201) Bac plastique PEHD 2 roues arrière 250mm 1 roue avant 125mm avec frein Préhension à peigne Forme arrondie	10,00	81,500		81,500	815,00	1
	Bac plastique 120L gris clair/gris foncé (ref1AB012) PEHD 100% recyclable, densité minimale de 0,95T/m3. Résistant aux rayons U.V. Classement au feu de type M4. Normes EN 840.1/5/6 et EN 13071. Préhension à peigne. 2 roues de diamètre 200mm. Epaisseur de la cuve: 3,8mm. Poids: 7.5 kgs. Charge: 48 kgs.	30,00	24,760		24,760	742,80	1
	TRANSPORTA avec hayon prise de rdv - 9 PILES - (refTRANSPORTA) Fin février au plus tard 1ere semaine de mars	1,00	345,000		345,000	345,00	1

Code	Tx	Base HT	Montant TVA
1	20,00	5 297,80	1 059,56

Net HT	5 297,80
Total TVA	1 059,56
Net à payer TTC	6 357,36

Mode de règlement	Virement à réception de facture
-------------------	---------------------------------

Domiciliation	LCL FM Développement
---------------	----------------------

IBAN : FR51 3000 2028 2400 0007 1066 A47

SWIFT : CRLYFRPP

Page 1/1

Les marchandises livrées demeurent notre entière propriété jusqu'au paiement intégral de leurs prix (Loi du 12.05.80). Pas d'escompte pour paiement anticipé, passée la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115 du 02/10/2012)